



EDITO

Démographie : la décroissance en perspective

Il n'y a pas si longtemps, certains évoquèrent la « bombe démographique », voulant dire par là que l'accroissement du nombre d'habitants sur la planète Terre constituerait une grave menace sur les équilibres écologiques, et sur la sécurité alimentaire. D'une certaine manière, cela renvoyait à la vision du pasteur et néanmoins économiste Thomas Robert Malthus, qui était convaincu que la démographie augmenterait plus rapidement que les ressources. Il n'en a rien été jusqu'à présent, y compris au moment de la guerre en Ukraine, puisque le secrétaire général de l'ONU avait pronostiqué l'avènement d'« ouragans de famines » à l'échelle mondiale. Qu'en est-il aujourd'hui de ces prévisions démographiques ?

Il est utile au préalable de rappeler que la démographie a, depuis plusieurs siècles, constitué un axe central des politiques publiques, notamment durant les périodes de tensions internationales et de risques de guerre. La hausse du nombre d'habitants sur la planète a en revanche suscité de grandes inquiétudes quant à l'environnement, la biodiversité, les ressources, que les économistes et autres écologues considèrent comme relevant de la finitude du monde, induisant des mesures dont la finalité serait de préserver de telles ressources. Pour apporter quelques éléments de réponse à la question de savoir où l'on en est aujourd'hui, on peut s'appuyer sur les projections récemment rendues publiques par l'INSEE.

L'INSEE a en effet publié en juin un état de ses projections en matière de démographie française (INSEE Première de juin 2026). Elles s'inscrivent manifestement dans le prolongement de précédentes réalisations qui avaient ébranlé les certitudes et montré qu'à l'horizon 2060-2100, la population mondiale se stabiliserait dans un premier temps à 9,7 milliards d'habitants, avant de décliner vers les 8,8 milliards, voire, c'était la projection mise en avant par des économistes du département de la recherche de la banque HSBC en 2022, 4,7 milliards.

A l'échelle de la France, l'INSEE indique que l'indicateur conjoncturel de fécondité devrait poursuivre sa baisse avant de se stabiliser autour de 1,45 enfant par femme à partir de 2028. Il en découle que la population française serait en 2070 de 65,9 millions d'habitants, soit une perte de 3,2 millions par rapport à 2026. Le solde migratoire ne compenserait plus le solde naturel – lui-même devenu négatif en 2025 – à compter de 2037 (-268 000 versus +150 000). L'intérêt de l'étude de l'INSEE réside aussi dans les informations qu'elle contient relatives au vieillissement (4 fois plus de centenaires en 2070, diminution du nombre d'habitants de moins de 45 ans...). C'est toute la pyramide des âges à l'horizon 2070 qui devrait en être bouleversée, avec un élargissement de son sommet. La décroissance démographique semble s'installer dans le paysage économique et social de la France, et elle n'est bien entendu pas la seule en Europe et même dans le monde à s'installer durablement sur cette trajectoire.

L'étude de l'INSEE ouvre par ailleurs un débat relatif à l'état de la demande émanant des ménages. En 2070, il devrait y avoir environ 9 millions de personnes de plus de 80 ans, contre 4,3 aujourd'hui. Moins nombreuse, beaucoup plus âgée, la population française n'aura pas le même comportement alimentaire qu'aujourd'hui. On sait en effet que le profil du consommateur se modifie avec l'âge. Moins de quantités absorbées, une modération dans la consommation de produits carnés, on peut s'attendre à une contraction relative des débouchés pour les productions agricoles et alimentaire. A cela s'ajoute que, pour une frange d'entre eux, les retraités n'ont pas le même pouvoir d'achat que les actifs, les conduisant à opérer des arbitrages sur leurs choix de consommation.

Sous l'impulsion du déclin démographique de la France, comme de bien d'autres nations, doit-on en déduire que les sociétés s'éloignent de cette « bombe démographique » si souvent brandie dans le passé ? Quelles que soient les causes profondes de ce recul du nombre d'habitants, il se pourrait que les craintes, autrefois exprimées au sujet de la finitude des ressources, et renouvelées aujourd'hui sur le thème de l'environnement et du réchauffement climatique, s'atténuent à la faveur de ce déclin démographique. Car par un curieux paradoxe, à force d'insister sur les risques que les sociétés courent (épidémies, guerres, crises politiques et économiques...), sur le haut degré de responsabilité des hommes et des femmes dans la dégradation des conditions climatiques, dans les pollutions diverses et variées, bref dans la détérioration de l'habitabilité de la Terre, ces mêmes hommes et femmes en sont parvenus à ne plus envisager de faire des enfants. Comment dès lors se représenter la surpopulation dans un contexte historique où ce serait plutôt la dépopulation qui s'imposerait ?

Et si la tant annoncée – et supposée – « fin du monde » provenait moins du climat ou de la perte de la biodiversité que du déclin de la reproduction des humains ? Quel bel exercice de politique-fiction à mener dans les prochaines années. L'INSEE ne va pas jusqu'à se projeter dans ce type d'exercice, et ce n'est pas plus mal.

Bel été à tous.



Thierry Pouch

thierry.pouch@france.chambres-agriculture.fr

SOMMAIRE

- De la ferme à l'assiette, les liens entre agriculteurs et consommateurs s'étiolent
- Les semences végétales : un atout des filières françaises
- Entre Russie et Chine : le dilemme de l'UE



DE LA FERME À L'ASSIETTE, LES LIENS ENTRE AGRICULTEURS ET CONSOMMATEURS S'ÉTIOLENT

Notre consommation alimentaire soutient de moins en moins l'agriculture française. Ce constat s'impose année après année, à chaque actualisation de l'euro alimentaire par l'Observatoire de la formation des prix et des marges (OFPM) : 100 euros dépensés par les Français pour leur alimentation permettent de générer seulement 6,4 euros de valeur ajoutée dans les secteurs agriculture, pêche et aquaculture (données 2021 issues du rapport de l'OFPM qui vient de paraître).

La mutation de nos pratiques réduit la part agricole de notre alimentation

Derrière ce constat, on trouve les effets conjugués de l'éloignement croissant des produits alimentaires consommés de la matière première agricole (notre alimentation repose de plus en plus sur des produits transformés, voire ultra-transformés, et moins de produits bruts) et de la "servicialisation" de notre alimentation (une alimentation à haut contenu en services : plus de livraison à domicile, plus de restauration hors domicile...), qui diluent la part de nos dépenses qui revient à l'agriculture¹. On mange de moins en moins un produit agricole, et davantage un produit agrégeant l'intervention de multiples secteurs d'activités. A cela s'ajoute la progression du contenu en importations de notre alimentation (tout particulièrement du fait de la consommation hors domicile), qui réduit l'impact de la dépense alimentaire sur le revenu des agriculteurs français. C'est dans ce contexte qu'ont été relancés les débats autour de la juste répartition de la valeur dans les filières ces dernières semaines.

En mai, un [rapport](#) sénatorial est revenu sur les marges des industriels et de la grande distribution. Fruit du travail d'une commission d'enquête ayant procédé à 189 auditions, le rapport rappelle le grand déséquilibre des rapports de force dans les négociations : la grande distribution peut représenter entre 79 % et 94 % du chiffre d'affaires d'un industriel de l'agro-alimentaire, signe d'une dépendance économique forte pouvant conduire à des abus ; la concentration de la grande distribution dans quelques centrales d'achats, accentuant leur pouvoir de négociation : Concordis (Carrefour et Coopérative U) à plus de 34 % de parts de marché, Aura Retail (Intermarché, Auchan et Casino) à plus de 29 %, et Leclerc à environ 24 %.

Le rapport fait état de pratiques déloyales à l'œuvre lors des négociations commerciales, découlant de cette structuration du marché à l'avantage de la distribution : menaces de diminution de commandes, de déréférencement, facturation à l'industriel de rendez-vous de négociation ou d'autres « services », application de pénalités logistiques sans fondement... Le déplacement de certaines négociations dans des centrales d'achats européennes renforce ces tensions, le cadre législatif français ayant plus de difficulté à s'y appliquer (bien qu'en théorie, les lois EGALIM s'appliquent à tout produit alimentaire commercialisé en France).

¹ Hérault Bruno (2024), Temps sociaux, rythmes de vie et conduites alimentaires, Fiche Questions sur... n° 08.05.2024, Académie d'Agriculture de France.

La loi d'urgence vise à renforcer la prise en compte des coûts de production dans les prix payés aux agriculteurs

Le revenu de la branche agricole ne vient qu'à 30,8 % de la consommation alimentaire à domicile

Cette enquête met ainsi en évidence le risque d'une fragilisation de l'appareil productif agricole et industriel français, et donc de détérioration de la souveraineté alimentaire nationale.

Alors que faire ? Le rapport sénatorial recommande notamment l'instauration d'un affichage obligatoire des marges sur les produits non transformés, fruits et légumes en tête, ou encore d'exclure du champ des centrales européennes les PME et ETI.

Du côté de l'amont, la loi d'urgence agricole, qui vient d'être adoptée par le Parlement (mais doit passer par le Conseil constitutionnel), généralise le principe de tunnels de prix dans les contrats avec une borne minimale égale à l'indicateur des coûts de production de chaque filière. Il s'agirait de généraliser l'expérimentation en cours dans les contrats de vente de bovins viande depuis 2021 (introduite par la loi dite Egalim 2).

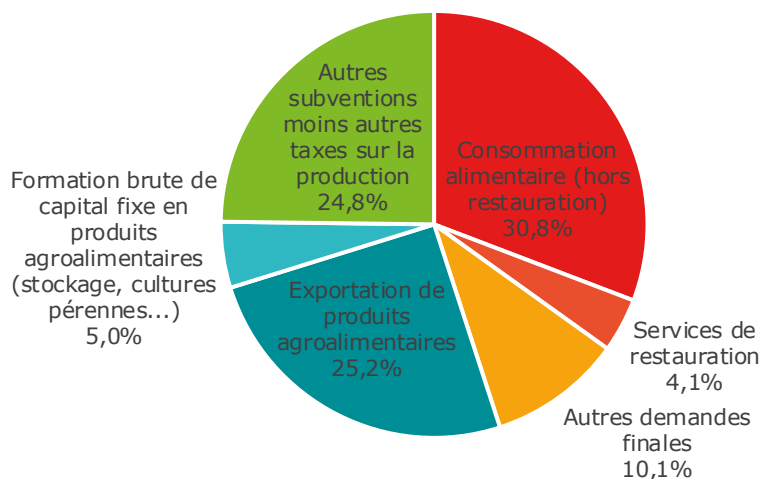
Rappelons toutefois que cette proposition d'évolution législative intervient alors que l'impact des lois Egalim successives sur le revenu des agriculteurs n'a pas pu être mesuré. L'une des dispositions phares des lois Egalim consistait en la généralisation de la contractualisation écrite dans les transactions entre l'agriculteur et son acheteur, avec prise en compte des indicateurs de coûts de production (établis par les interprofessions ou les instituts techniques, et dont la [liste est disponible sur le site de l'OFPM](#)) dans le calcul du prix de vente. La négociation devait ensuite se faire librement pour déterminer le niveau de pondération de l'indicateur de coûts de production dans le prix de vente. La loi d'urgence agricole pourrait donc aller plus loin en fixant un prix minimum égal à l'indicateur de coûts de production, en d'autres termes, en introduisant un prix plancher.

Cette obligation pourrait néanmoins être affaiblie, facilement contournable car elle s'appliquerait « sauf mention expresse, dans un document annexé au contrat ou à l'accord cadre, du choix des parties de se référer à d'autres indicateurs ainsi que des raisons de ce choix ». On ne peut donc pas exclure que la négociation commerciale soit assez dure pour contraindre l'agriculteur à choisir d'autres indicateurs plus arrangeants pour son acheteur. A l'instar des lois qui l'ont précédée, l'efficacité de l'expérimentation pourrait donc être réduite à peau de chagrin... Sans compter le fait que la contractualisation, bien que rendue obligatoire dans nombre de filières depuis Egalim 2, a connu un succès limité (le taux de contractualisation en filière bovine n'atteignait que 25 % fin 2023)².

Autre limite : les mesures contenues dans les lois Egalim et associées ne visent qu'une partie de ce qui constitue le revenu des agriculteurs. D'après les estimations de l'OFPM, l'excédent brut d'exploitation (EBE) de la branche agricole ne vient qu'à 30,8 % de la consommation alimentaire (hors restauration) (graphique). La restauration, qui gagne du terrain dans les dépenses alimentaires, ne pèse que pour 4,1 % du revenu de la Ferme France, notamment parce qu'elle dépend beaucoup des importations (dans une plus grande mesure que la consommation à domicile). Se pose également la question des produits en partance pour l'export (qui constitue plus du quart de l'EBE de la branche agricole), puisque les lois Egalim, et les bornes de prix prévues dans la loi d'urgence agricole, ne concernent que les produits commercialisés en France.

² <https://www.senat.fr/rap/r24-156/r24-1560.html>

Contributions des demandes finales et des subventions à l'EBE de la branche agricole en 2021 (source OFPM d'après Insee, Eurostat)



C'est notamment pour pallier cet écueil qu'a été proposée une révision du règlement européen portant organisation commune des marchés (OCM) avec la mise en place de la contractualisation écrite obligatoire à l'échelle européenne (le texte, qui vient d'être adopté par les colégislateurs, doit encore être publié au journal officiel de l'Union européenne). Les Etats membres auront toutefois la possibilité d'exclure certains secteurs de la contractualisation obligatoire, [ce qui est déjà le cas en France](#) (sont par exemple exclus : céréales, canne à sucre pour la production de rhum, semences, huile d'olive, fruits et légumes frais et transformés, bananes, vins, horticulture, apiculture...).

Comment rehausser la part de valeur ajoutée générée par la consommation alimentaire qui revient à l'agriculture ? C'est la question soulevée par ces initiatives législatives en France et au niveau européen. Question complexe s'il en est puisque, comme rappelé dans l'éditorial de cette lettre économique, la taille du « gâteau » va indubitablement se restreindre face au bouleversement démographique en cours : la hausse des dépenses alimentaires connue jusqu'à une période récente ne sera plus portée par la croissance de la population. Loi après loi, un constat pétri de contradictions s'affirme : les législateurs tentent tant bien que mal de compenser les effets du retrait de l'intervention publique sur les marchés agricoles.



Contact : Marine Raffray

marine.raffray@france.chambres-agriculture.fr



Dans ces colonnes, nous avons récemment eu l'occasion de mettre en exergue la dynamique du secteur de la génétique animale et de sa contribution positive, et croissante, à la balance commerciale agricole de la France. Nous aborderons aujourd'hui un autre pan de la génétique, celui de la génétique végétale. Ce premier maillon des filières végétales est également un domaine d'excellence pour notre pays. En effet, la France est le premier producteur européen de semences. C'est également le premier exportateur mondial de semences de grandes cultures et, si l'on élargit le champ d'étude à toutes les semences, le deuxième exportateur mondial, derrière les Pays-Bas et devant les Etats-Unis.

La France : 2^{ème}
exportateur mondial
de génétique
végétale

Ce palmarès impressionnant est le fruit d'une expérience accumulée depuis de nombreuses années, et d'une résilience de cette filière, s'adaptant à un contexte très mouvant, que ce soit au niveau climatique, réglementaire ou bien géopolitique, pour apporter aux agriculteurs, et plus largement à l'aval des différentes filières, une source d'innovation. La génétique végétale est l'un des outils qui peut permettre le développement de productions végétales plus durables, à même de s'adapter aux effets du changement climatique, malgré des contraintes sur les intrants et l'accès à l'eau de plus en plus resserrées. Ces résultats masquent cependant des disparités entre les différents types de semences, certains enregistrant une balance commerciale excédentaire et d'autres, déficitaire.

Génétique végétale : quelques données de la filière ¹

	Semences grandes cultures	Semences potagères et florales	Semences fourragères et à gazon	Total des semences
Surfaces de production	218 000 ha	23 000 ha	36 000 ha	370 000 ha 145 espèces multipliées
Nombre d'entreprises de sélection	Maïs et sorgho : 11 Céréales à paille et protéagineux : 21 Oléagineux : 13	35	8	75
Nombre d'agriculteurs multiplicateurs	Maïs et sorgho : 3 534 Céréales à paille et protéagineux : 5 594 Oléagineux : 2 972	2 500	3 120	16 500
Nombre de variétés inscrites	Maïs et sorgho : 893 Céréales à paille : 938 Protéagineux : 188 Oléagineux : 514	2 849	Plantes fourragères : 651 Gazon : 257	9 500
Balance commerciale (moyenne 2022/23 à 2024/25)	Céréales et oléagineux : 841,3 millions €	335,5 millions €	-76,4 millions €	1,2 milliard € dont 936 millions vers l'UE

Sources : SEMAE, TDM

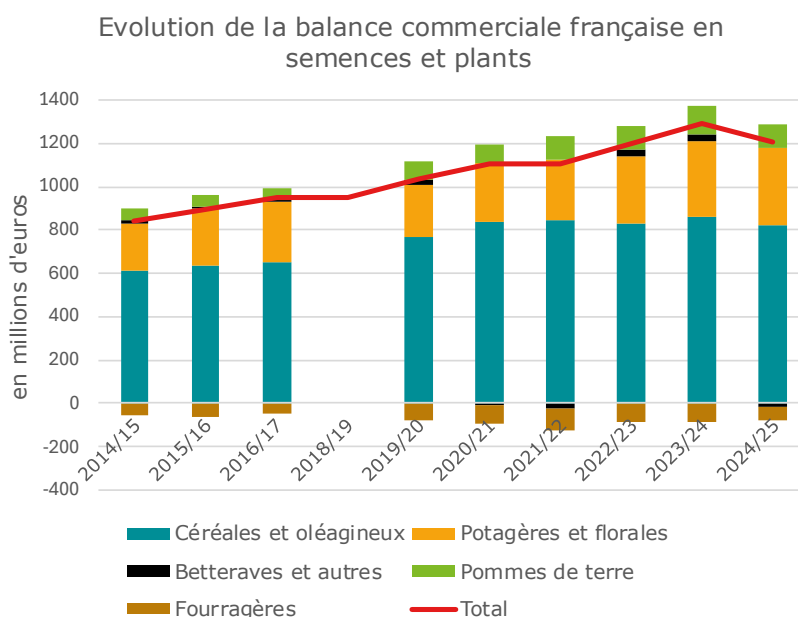
La balance commerciale de la génétique végétale a progressé de 44 % en dix ans pour s'établir à 1,21 milliard d'euros en 2024-2025. Le pic a été atteint en 2023-2024 à près de 1,3 milliard d'euros. Les exportations représentent 59 % du chiffre d'affaires de la filière.

Les principales semences qui contribuent à ce résultat sont celles des céréales et des oléagineux, représentant 70 % de l'excédent enregistré. Le maïs est la céréale phare de nos exportations et il semble intéressant d'analyser quelques déterminants de l'évolution des échanges de semences de maïs pour illustrer les enjeux auxquels est confronté ce secteur. En premier lieu, les exportations sont bien sûr dépendantes du niveau de production. Ainsi, en 2022, la production française de semences de maïs a fortement chuté (-29 %) sous l'effet principalement des conditions climatiques, et les exportations de semences ont reculé de 38 %, à moins de 200 000 t, durant cette campagne.

¹ Pour plus de détails sur ces filières, consulter Agridées, 2026, La semence s'affirme dans un environnement à risques et SEMAE, 2026, L'intégrale des chiffres de la filière semences et plants 2024/2025

Semences grandes cultures : un poids important du maïs dans les exportations

Mais les exportations évoluent aussi en fonction de la concurrence internationale et du contexte géopolitique. Or plusieurs semenciers ont investi ces dernières années dans la production de semences de maïs en Ukraine, et ce pays est progressivement devenu exportateur net. Entre la période 2017-2021 et la période de guerre 2022-2025, les exportations ukrainiennes ont été multipliées par 5,5 pour atteindre en moyenne près de 36 000 t sur cette dernière période, tandis que les importations du pays ont chuté de plus de la moitié. Cette situation a réduit les ventes françaises sur le marché ukrainien de 40 % et, dans le même temps, a accentué la concurrence sur le marché intra-européen avec l'arrivée des semences ukrainiennes. En revanche, les Ukrainiens ont perdu le débouché biélorusse, permettant à la France de renforcer ses ventes sur ce marché. La France exportait également des semences vers la Russie qui a représenté jusqu'à 3 % des exportations françaises en 2017 et 2018. Mais la Russie, en 2023, a lancé un plan de souveraineté sur les semences, limitant les importations, notamment en provenance des pays jugés « inamicaux » et soutenant la production locale. Aujourd'hui la France n'exporte quasiment plus de semences de maïs vers la Russie.



Sources : SEMAE, TDM

Cette première grande catégorie de semences, celle des grandes cultures, est exportée majoritairement vers les pays de l'Union européenne qui représentaient 82 % des exportations totales de la France en 2024-2025, les premières destinations étant l'Allemagne, la Pologne et l'Espagne. Les importations proviennent quant à elles aussi bien de l'UE que des pays tiers.

Semences potagères et florales : 27 % de la balance commerciale

La deuxième catégorie de semences, composée par les « potagères et florales », correspond à des semences pour des productions spécialisées, à plus forte valeur ajoutée. Elles contribuent en moyenne à 26 % de la balance commerciale des semences, pour un montant en hausse de 63 % sur dix ans. Les exportations ont totalisé 610 millions d'euros en 2025 et elles étaient destinées à 156 pays. L'Espagne, les Pays-Bas et l'Italie ont concentré près de la moitié des exportations. Il est intéressant de noter que, parmi les dix premières destinations de ces semences, six pays se situent en dehors de l'Union européenne, dont deux enregistrent des flux en forte croissance ces dernières années : la Russie et la Chine. En revanche, les relations diplomatiques entre la France et l'Algérie semblent avoir pénalisé les exportations françaises vers ce pays : elles sont passées de 11,5 millions d'euros en 2023 à 0,45 million d'euros en 2025. Les importations françaises ont atteint 256 millions d'euros en 2025, et proviennent à 45 % des Pays-Bas. Certains pays ont renforcé leurs parts de marchés sur le marché français ces deux dernières années comme l'Australie, la Hongrie ou la Belgique.

Semences fourragères : une balance déficitaire

Il existe une catégorie de semences pour laquelle la France est structurellement déficitaire : il s'agit des semences fourragères, celles qui servent à produire du fourrage, qu'il soit à base de graminées (comme le ray-grass) ou de légumineuses (trèfle et luzerne). Nous avons importé pour 110 millions d'euros de semences fourragères en 2024-2025, principalement en provenance de pays de l'Union européenne, et en particulier de l'Italie, de l'Allemagne et du Danemark. Certaines semences sont de plus en plus difficiles à produire sur notre territoire, et plus largement dans l'Union européenne : c'est le cas du trèfle violet que nous importons depuis la Nouvelle-Zélande, les États-Unis ou le Canada. Les exportations de semences fourragères ont totalisé 46 millions d'euros et sont tournées principalement vers les pays de l'UE et le Royaume-Uni. Soulignons cependant que le déficit des échanges tend à diminuer : il atteignait 104 millions d'euros en 2021/22 et il s'est réduit à 64 millions d'euros en 2024/25. Dans cet ensemble des semences fourragères, il existe une exception notable à souligner : la balance commerciale des graines de luzerne est positive.

La souveraineté en semences : premier maillon de la sécurité alimentaire

La France a su valoriser la diversité de ses conditions agro-pédoclimatiques pour développer de nombreuses productions de semences. Le savoir-faire construit au fil du temps s'appuie sur des moyens importants dédiés à l'innovation et sur une organisation solide de la production et de la distribution qui contribuent à la reconnaissance internationale de la qualité des semences produites en France. Ce premier maillon des filières végétales contribue à assurer notre sécurité alimentaire. Il est confronté aux mêmes problématiques que toutes les productions végétales : entre multiplication des aléas climatiques, réduction de l'accès à l'eau, limitations de l'utilisation des produits phytosanitaires, problématique de la main d'œuvre et de la rentabilité de la production, les défis à relever sont nombreux et ce sont les semences elles-mêmes qui pourraient apporter une partie des solutions pour atténuer ces contraintes. À l'image des autres marchés, les exportations de semences, qui contribuent à l'équilibre de la filière, peuvent être fortement impactées par le contexte géopolitique. Malgré cet environnement instable, le secteur a su s'adapter en s'appuyant sur ses atouts. En ce sens, le règlement sur les NTG (Nouvelles Techniques Génomiques) publié le mois dernier offrira de nouvelles possibilités aux semenciers pour étendre la recherche et contribuer au développement de productions résilientes et durables, décarbonées, performantes et répondant aux attentes des différents utilisateurs.



Contact : Clarisse Bonhomme

clarisse.bonhomme@france.chambres-agriculture.fr



ENTRE RUSSIE ET CHINE : LE DILEMME DE L'UE

La guerre en Ukraine est entrée dans sa cinquième année. Elle a de ce fait dépassé la durée de la Première guerre mondiale. Si les combats se poursuivent, tantôt en faveur de l'Ukraine, tantôt au bénéfice de la Russie, si les questionnements autour des répercussions potentielles de l'adhésion de l'Ukraine à l'UE se déploient, il est désormais admis, sans que l'information ne soit diffusée sur une échelle trop large, que la Chine a d'ores et déjà amorcé une stratégie politique et économique visant à contribuer à la reconstruction du pays, à tout le moins dans la partie actuellement occupée par la Russie. Cela explique l'impatience de l'UE à accueillir l'Ukraine en son sein.

La perspective d'une adhésion de l'Ukraine à l'Union européenne occupe désormais les esprits, tout particulièrement dans le monde agricole. Il est admis que cette agitation ne peut que prendre de l'ampleur à mesure que les négociations avanceront, et cela d'autant plus que la Commission européenne entend maintenir un calendrier resserré pour accueillir au plus vite ce pays en guerre. Dans la sphère agricole, deux dimensions centrales retiennent l'attention. D'abord la concurrence que pourraient exercer les productions de l'Ukraine, et elles sont nombreuses ; ensuite le budget et les aides de la PAC. Le débat s'annonce donc nourri et sans doute tendu dans les mois qui viennent.

Si l'UE entend accélérer le processus d'adhésion, ce qui est inédit au regard des adhésions antérieures, c'est assurément pour soustraire l'Ukraine de toute influence russe. Sur le plan agricole, beaucoup ont déjà pris l'initiative de mesurer les impacts agricoles d'une adhésion de l'Ukraine à l'UE, et les répercussions de la non-adhésion. Il y a toutefois un autre élément qui s'est inséré dans l'esprit des responsables européens. Cet élément, c'est la Chine. On sait que Bruxelles est depuis plusieurs années en conflit économique avec Pékin, et cela s'est traduit par des joutes douanières, dont celle portant sur les importations de véhicules électriques forme l'une des facettes. Si Bruxelles a pour ambition d'accueillir au plus vite l'Ukraine, c'est parce que la Chine est déjà implantée dans ce pays, plus précisément dans les régions occupées et contrôlées par Moscou.

Bon nombre d'entreprises se sont implantées par exemple dans le Donbass, et ont apporté des équipements *Made in China*, équipements qui se sont substitués à ceux expédiés depuis le début de la guerre par l'UE et à ceux plus locaux. On voit ainsi se dessiner en Ukraine un plan visant à rétablir les infrastructures endommagées par la guerre dans les oblasts aujourd'hui occupés, ouvrant d'une certaine manière la voie à une normalisation de l'occupation de ces territoires. Une dynamique qui passe aussi par la voie de la finance et de la monnaie. Se développent dans les régions occupées par la Russie des systèmes de paiements essentiellement fondés sur l'usage du Yuan, la devise chinoise et par le rouble, celle de la Fédération de Russie.

Ces exemples montrent à eux seuls, et il y en a bien d'autres, que Pékin apporte un soutien à la Russie, pas seulement sur le strict domaine du militaire, mais en s'implantant sur une partie du territoire ukrainien, en y préparant la reconstruction afin de consolider le contrôle de ces zones par la Russie. Il semble alors logique que l'UE soit en vigilance absolue sur l'évolution de la guerre en Ukraine, pas uniquement en raison des agissements de la Russie depuis le début de l'année 2022, qu'en raison d'une présence à bas bruit de la Chine sur ce territoire. Dit autrement, une reconfiguration est en cours dans cette partie du monde, et elle repose sur une alliance entre la Chine et la Russie, alliance vis-à-vis de laquelle l'Iran semble n'être pas trop éloigné.

Comme toute guerre, celle qui se déroule depuis cinq ans en Ukraine, renferme toute une panoplie de facteurs œuvrant à une recomposition des rapports de force, des présences économiques et financières. L'UE entend ne pas se laisser distancer par cette dynamique. L'enjeu de l'élargissement de l'UE à l'Ukraine se situe aussi là, dans les intentions de Pékin. Un jeu à trois bandes en quelque sorte.

En Ukraine, une guerre à trois bandes



Thierry Pouch

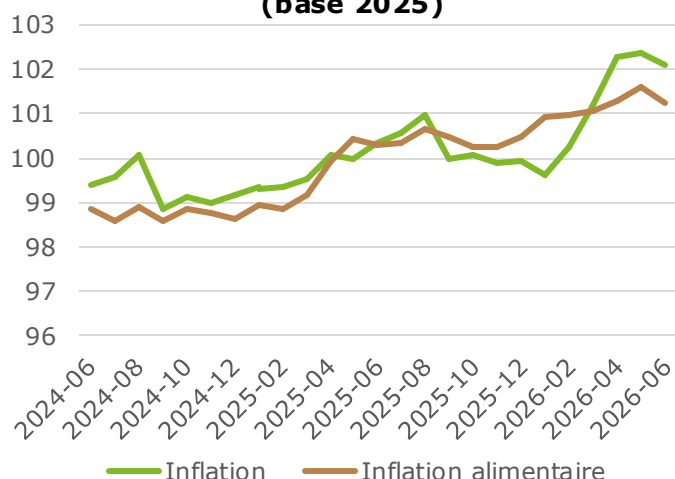
thierry.pouch@france.chambres-agriculture.fr

► POINTS DE CONJONCTURE

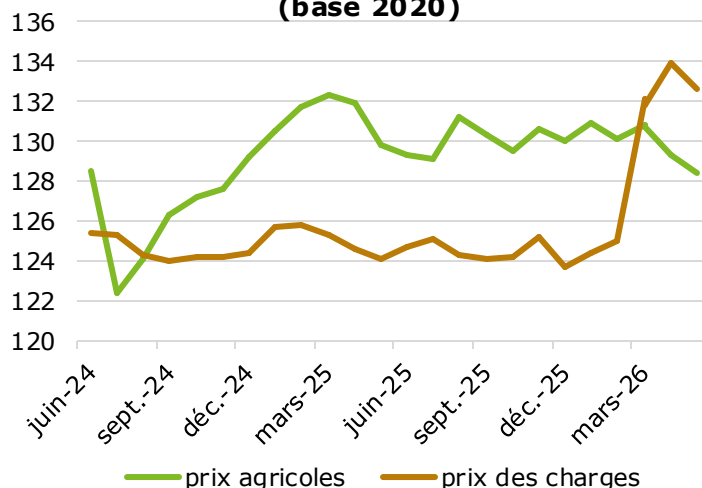
	Sur 1 mois	Sur 1 an	Sur 2 ans
Prix agricoles	-0,7 %	-1,08 %	-1,53 %
Prix des charges	-0,97 %	6,85 %	5,49 %
Inflation	-0,3 %	1,8 %	2,7 %
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	-0,3 %	0,9 %	2,4 %

Lecture du tableau : L'évolution des prix agricoles et des charges est présentée par rapport au mois de mai et celle de l'inflation et de l'inflation alimentaire par rapport au mois de juin

Evolution des prix (base 2025)



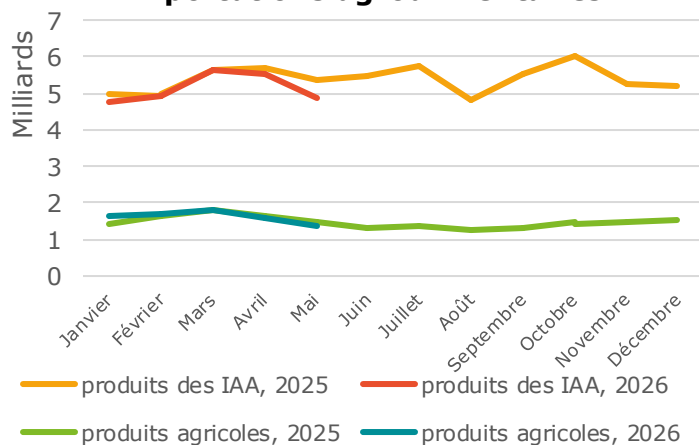
Ciseau des prix en agriculture (base 2020)



Solde agro-alimentaire



Exportations agroalimentaires



Solde agroalimentaire (Mrds EUR)	mai	Cumul 5 mois
2026	-0,308	0,165
2025	-0,449	-0,097

Chambres d'agriculture France
9 avenue George V — 75008 Paris
Tél : 01 53 57 11 40

Directeur de la publication :
Thierry Pouch

Service Etudes économiques et prospective

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGRO-ALIMENTAIRE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

CHAMBRES D'AGRICULTURE FRANCE

chambres-agriculture.fr

f X YouTube in